

SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 1^{er} février 2022 à 18h30 sous la présidence de M. Serge CASTAIGNAU, Maire. Il a délibéré sur les questions suivantes :

INVESTISSEMENTS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2022

Le Conseil municipal décide d'ouvrir des crédits, à hauteur de 200 000 €, pour l'opération « voirie 2022 » dans le cadre de l'autorisation de dépenses préalables au vote du budget primitif conformément aux articles L.1612-1 et L.1612-20 du code général des collectivités territoriales.

PROJET MAIRIE CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal, 20 voix pour et 3 voix contre, après avis de la Commission et du Comité consultatif « Travaux » en date du 9 décembre 2021, approuve le projet actualisé d'aménagement de la Mairie en centre bourg. Le montant estimatif de l'opération s'élèverait à 1 479 772,00 € HT. Sont sollicités, l'Etat, la Région et le Département pour obtenir le maximum de subventions possibles pour ce type de projet.

Le programme, réalisé sous maîtrise d'œuvre de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), comprend :

Au rez-de-chaussée, un espace d'accueil du public, une salle de réception mariage et boutiques éphémères, des bureaux de permanences, les archives municipales.

Au 1^{er} étage, des bureaux pour les services et les élus, la salle du Conseil municipal. Au 2^{ème} étage, un « tiers-lieu rural, un espace de coworking et de télétravail.

Suite aux remarques de la commission et du comité consultatif « travaux », le projet prévoit que l'espace de coworking sera autonome, accessible avec un badge et au-delà des horaires d'ouverture de la Mairie. De plus, un plafond sera créé au-dessus de l'accueil afin d'aménager un bureau supplémentaire.

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN NOUGUES

Le Conseil municipal décide de faire appel au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'aménagement de la Place Jean Nougues. Une convention d'un montant de 1500 € va être signée.

La réflexion portera sur la réfection de l'aire de jeux, la mise en valeur de la voie verte, l'organisation du parking avec entrée et sortie. Des réunions de travail seront programmées puis une réunion publique sera animée par le CAUE pour présenter le projet aux habitants.

Ce projet entre dans un objectif global de rénovation des espaces publics centraux développé dans le Plan Guide Bordes 2030, réalisé en 2012 par le cabinet FORMA6. Cette action finalise la rénovation de la RD 937 dans sa traversée du bourg et accompagne le futur projet de Mairie sur la maison Lassus-Pomès.

LOTISSEMENT DU PIC DU LURIEN

Le Conseil municipal décide l'intégration dans le domaine public de la voie du lotissement du Pic du Lurien.

ELARGISSEMENT D'UNE PORTION DU CHEMIN LATERAL

Le Conseil municipal décide l'acquisition d'un terrain de 486m² pour élargir le chemin Latéral. Le projet d'élargissement de cette voie communale sera soumis à l'enquête publique.

Monsieur le Maire rappelle le projet intercommunal de mobilité douce depuis le chemin Latéral jusqu'à Montaut.

GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal décide le transfert au SDEPA de la compétence optionnelle relative à l'entretien de l'éclairage public. Le SDEPA propose aux communes une gestion mutualisée du service d'entretien de l'éclairage public et ouvre l'accès au site de « Géo référencement du parc d'éclairage public ». Le contrat avec le SDEPA prendra effet le 1^{er} avril 2022.

BORDES SPORT HANDBALL

Le Conseil Municipal, suite à la demande du Bordes Sport Handball, décide l'attribution d'un acompte de subvention au titre de l'année 2022 de 10 000 €. Cet acompte sera déduit du montant de la subvention pour 2022.

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal décide la création de huit emplois saisonniers d'adjoint technique par période de 15 jours pour les mois de juin, juillet et août.

Les critères de pré-sélection sont les suivants :

- . être âgé de 18 ans minimum au cours de l'année civile en cours,
- . être habitant de Bordes,
- . Priorité sera donnée aux jeunes n'ayant pas déjà effectué ce type d'emploi dans la commune.

Les candidatures recevables sont retenues par ordre d'arrivée à compter du 1^{er} janvier 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Inondations : Monsieur le Maire rappelle les deux épisodes d'inondation qui ont eu lieu à un mois d'intervalle, en décembre et janvier. Ces événements ont provoqué une forte érosion du site de la décharge, environ 30% de perte de superficie de la décharge réhabilitée, et deux parcelles agricoles privées sont aussi impactées par l'érosion et des dépôts d'embâcle. Ces parcelles agricoles seront fortement touchées à chaque crue.

Le Syndicat du Gave de Pau a voté l'étude préliminaire pour la construction de la digue financée à hauteur de 65%.